Famille COLLIN Facture au 31/03/2026

Au 07/04/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Mars-26			0.00
Cantine	Mars-26	(18)		86.40
Garderie	Mars-26	(15)		15.00
Cantine sans repas	Mars-26	(0)		0.00
			S/Total	101.4

Règlement à effectuer **101.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.